

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 23 février 2016 complétant l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

NOR : AFSZ1630098A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, au titre du 2^o a de l'article D. 1442-12, en qualité de membre des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie : M. Fred PAUSICLES, titulaire ; M. Jean-Luc POLTES, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 23 février 2016.

MARISOL TOURAINE